

15 - Restauration des collections du Musée de la Résistance et de la Déportation - Demande de subvention

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Cette opération de restauration des collections s'inscrit dans une réflexion globale sur la mise en conservation préventive des collections du Musée de la Résistance et de la Déportation.

Celle-ci se décline en trois chantiers distincts :

1. Restauration de deux archives papier :

- Affiche : «Aux habitants des territoires occupés» - Intervention d'urgence sur une affiche d'intérêt local, rentrée dernièrement dans les collections du Musée de la Résistance et de la Déportation et présentant de fortes altérations.
- Frise : «Le temps, convoi du 24 août 1944» - Intervention sur une pièce figurant dans les collections du musée et repérée comme étant susceptible d'être présentée dans la prochaine exposition permanente.

Seront réalisés :

- pour la première pièce : un gommage léger, un retrait de toutes les réparations en scotch, une réparation des déchirures et un doublage sur papier japon.
- pour la seconde pièce : un gommage léger, une réparation et un renfort des déchirures, puis une consolidation des quelques décollements de doublage.
- un constat d'état détaillé et un rapport de traitement seront effectués pour ces pièces et seront accompagnés d'une documentation photographique numérique avant et après traitement
- des préconisations de conditionnement (incluant les dimensions de stockage) et la mise en place de ces conditionnements sous réserve de la fourniture des matériaux par le musée,
- des conseils et préconisations pour l'exposition, le transport et le prêt des objets,
- des prises de vues photographiques (vues générales et détails si nécessaire),
- l'analyse des données collectées pour la mise en place de campagnes de conservation-restauration.

Cette proposition d'intervention sera présentée à la commission scientifique interrégionale de restauration et de conservation préventive en date du 27 mai 2014.

Le montant global de ses interventions pour le Musée de la Résistance et de la Déportation s'élève à 425 € HT soit 510 € TTC.

2. Restauration de sculptures en argile blanche et argile colorée de la collection Jean Daligault

Intervention suite à une campagne de numérisation.

Seront réalisés :

- des interventions individuelles et distinctes pour chacune des pièces (3 au total)
- un constat d'état détaillé et rapport de traitement effectués pour chaque pièce
- des prises de photographies.

Le coût de cette opération s'élève à 1 423,84 € (coût du transport inclus) (prestataire non assujetti à la TVA).

Cette proposition d'intervention sera présentée à la commission scientifique interrégionale de restauration et de conservation préventive en date du 27 mai 2014.

3. Intervention suite au chantier de collections textiles

Seront réalisés :

- un traitement curatif de désinsectisation par anoxie sous atmosphère inerte de l'ensemble de la collection textiles
- un dépoussiérage par micro-aspiration des objets et réemballage de conservation dans les boîtes nettoyées (ou sur des tubes nettoyés) avec des matériaux propres.

Le coût total de cette opération s'élève à 13 284 € TTC se déclinant ainsi : 3 300 € TTC pour la campagne d'anoxie et à 8 320 € HT, soit 9 984 € TTC pour la campagne de dépoussiérage.

Cette proposition d'intervention sera présentée à la commission scientifique interrégionale de restauration et de conservation préventive du 27 mai 2014.

Le montant global de ses interventions pour le Musée de la Résistance et de la Déportation s'élève à **13 468,84 € HT, soit 15 217,84 € TTC**. Les dépenses seront prélevées sur la ligne 21.322.2161.00509 CS 54000.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Programme de restauration	Dépense HT	Dépense TTC	Part estimative DRAC	Part prise en charge par la ville
Restauration Archives papier	425,00 €	510,00 €	127,50 €	382,50 €
Restauration Sculptures	1 423,84 €	1 423,84 €	427,15 €	996,69 €
Campagne anoxie et dépoussiérage	11 620,00 €	13 284,00 €	3 486,00 €	9798,00 €
Total	13 468,84 €	15 217,84 €	4 040,65 €	11 177,19 €

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le lancement de cette opération,
- autoriser M. le Maire à solliciter le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté et à signer les conventions éventuelles à intervenir.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2014.